



**Règlement du CONCOURS DE NOUVELLES 2021 organisé par :
Les associations MARAIS PAGE et LECTURES DE PROUE**

1 : Le thème du concours est : « **Masques !**

Masques ?

Masques ... »

2 : Chaque auteur(e) présentera une seule nouvelle, originale, inédite et n'ayant jamais été publiée ou récompensée dans un autre concours. Les membres du jury ne peuvent participer à ce concours.

3 : Présentation du texte (A respecter impérativement, sinon il sera rejeté) :

- La nouvelle ne devra pas dépasser 7 pages numérotées.
- Le texte sera imprimé en 4 exemplaires.
- Format des feuilles : A4 (21/29.7).
- Police : Times New Roman.
- Caractères : 12.
- Interligne : 1.5.

4 : Droit de participation : 5.00 euros, réglable uniquement par chèque établi à l'ordre de Marais Page.

5 : Le texte **anonyme** devra porter un titre inscrit en haut de la première page ainsi qu'un code sous le format suivant 2 lettres / 2 chiffres (ex : PS/36).

Ce code sera inscrit en haut à droite de la première page du texte.

Il sera reporté sur une enveloppe fermée contenant :

- Une feuille mentionnant le titre de la nouvelle, le nom et le prénom de l'auteur(e), ainsi que son adresse, son numéro de téléphone et son adresse mail.
- Le chèque de participation au concours.
- Le bordereau d'acceptation du règlement signé et daté.

6: Date limite de participation : 12 mars 2021.

7: Le texte est à envoyer en 4 exemplaires avant le 12 mars 2021 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : Marais Page

Concours de nouvelles 2021

Mairie de Trévières

Place Charles Delangle

14710 TREVIÈRES

8 : Le concours de nouvelles Marais Page / Lectures de Proue est doté de 150 euros.

9 : Le lauréat sera informé par courriel.

La remise du prix s'effectuera le 8 mai 2021, lors du 8^{ème} salon du livre de Grandcamp-Maisy

10 : Le jury composé des membres des associations Marais Page et Lectures de Proue est présidé par François Angevin, auteur.

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix si le nombre des envois était jugé insuffisant. Dans ce cas, les frais de participation seraient retournés.

La participation au concours implique la pleine adhésion à son règlement et l'acceptation sans réserve des décisions du jury.

11 : Les organisateurs du concours se réservent le droit de diffuser, éditer ou utiliser le texte primé gracieusement pendant 2 ans. Toutefois, l'auteur reste propriétaire de son œuvre.

Le lauréat autorise expressément la citation de son nom et la reproduction de sa photographie à des fins de promotion ou d'information liée au présent concours.

12 : Le règlement est disponible sur le site de Marais Page :

<https://mpassociation.wix.com/maraispage>

Il peut également être envoyé par mail, sur demande à :

marais.page@wanadoo.fr ou lecturesdeproue@gmail.com

Concours de nouvelles Marais Page / Lectures de Proue

Je, soussigné(e), ----- déclare accepter l'intégralité du règlement du concours de nouvelles 2021 organisé par Marais Page et Lectures de Proue.

A -----, le -----
Signature :